

DATE DE PUBLICATION : 20 avril 2026

La Directrice Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

[Délégation de signature donnée par la directrice régionale d’Auvergne-Rhône-Alpes à la directrice départementale du Cantal](#)

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l’Économie et du Réseau, à **Mme Kathie WERQUIN-WATTEBLED**, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes, le 04 décembre 2023 ;

Délégation permanente est donnée à **Mme Céline DELAGNES**, directrice départementale du Cantal, et, en cas d’absence ou d’empêchement à **M. Roland BLANCOT**, adjoint à la directrice départementale du Cantal, à l’effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l’exercice des activités de la succursale d’Aurillac.

Mme Céline DELAGNES, reçoit notamment délégation à l’effet de coter les entreprises et les dirigeants d’entreprises de la zone de compétence de la succursale d’Aurillac, à l’exception des groupes relevant du pôle de compétence de Lyon.

Mme Céline DELAGNES peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d’absence ou d’empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Lyon, le 20 avril 2026

Kathie WERQUIN-WATTEBLED